

ÉTUDE COMPARATIVE
SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES PARLEMENTS DE L'U.E.
APRÈS LA CRISE ÉCONOMIQUE

PROJET DE TEXTE À DISCUTER LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX'

La récente crise économique a créé un cercle vicieux d'impasse fiscale et développementale, qui frappe les économies des états membres dans leur composante fiscale ainsi que sur le plan productif et social.

La récente crise économique n'est pas un phénomène passager ni même seulement économique mais elle a des caractéristiques politiques profondes. Une d'entre elles, particulièrement préoccupante, est la réceptivité croissante des citoyens aux critiques antiparlementaires qui portent sur le mode et le coût de fonctionnement des Parlements.

Dans ce cadre, il est utile que les Parlements échangent des informations sur l'influence de la crise économique sur leur mode de fonctionnement et les mesures qui ont été adoptées ou qui vont être adoptées pour rendre plus efficace leur gestion budgétaire ainsi que pour donner des réponses aux critiques des citoyens par rapport à leur coût de fonctionnement.

Dans le passé, des efforts d'étude comparative ont été entrepris par le CERDP. Mais les questions posées du septembre 2008 (début de la crise économique) jusqu'aujourd'hui, ainsi que les réponses apportées, ne couvrent pas de façon globale l'aspect relatif à l'organisation et au coût de fonctionnement des Parlements et ne font pas référence à la crise économique ni aux dimensions politiques mentionnées ci-dessus.

Le questionnaire se sépare en deux unités.

L'unité A, intitulée «Organisation Administrative», regroupe les questions thématiques qui se réfèrent à la structure administrative des services des Parlements, les éventuelles transformations – changements de l'organigramme des Parlements à cause de la crise économique, les bâtiments qui abritent les services, ainsi que le soutien du fonctionnement parlementaire par d'autres services.

L'unité **B**, intitulée «Ressources Humaines du Parlement», contient des questions qui se réfèrent aux relations de travail du Personnel des Parlements, les ressources humaines et la diminution du nombre d'employés (dans plusieurs cas) à cause de la crise économique, les procédures d'embauche du Personnel, le salaire, les allocations ainsi que les modalités de mise à la retraite.

L'analyse proposée des caractéristiques principales de l'institution parlementaire dans l'UE des 27 en situation de crise économique, va constituer un instrument précieux, d'une part pour la méthodologie et le développement des volets du parlementarisme, en analysant ses éléments organisationnels et fonctionnels, et d'autre part pour l'étude de la contribution et du rôle institutionnel des Parlements dans les développements économiques et sociaux.

UNITÉ A: ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1. ARTICULATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES DU PARLEMENT

Veuillez cochez la case correspondante ☐ s'il y a «équivalence» avec un service correspondant dans l'organigramme administratif de votre Parlement.

☐

BUREAU DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT

☐

BUREAUX DES VICE-PRÉSIDENTS / Veuillez indiquer le nombre des V-P ☐

☐

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

☐

BUREAUX DES GROUPES PARLEMENTAIRES : *Leur mission consiste à fournir un soutien administratif et de secretariat et à aider en general les Partis représentés au Parlement.*

☐

SERVICE SCIENTIFIQUE: *Sa compétence principale est de fournir un soutien scientifique aux Commissions Parlementaires et à l'Assemblée Plénière lors de l'élaboration des projets de loi.*

SERVICES RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA PLENIÈRE

☐

Direction de l'œuvre législative

☐

Direction de Contrôle Parlementaire

☐

Direction Sténographie et Procès-verbaux

SERVICES RELATIFS AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

☐

Direction des Commissions

☐

Direction des Procès-verbaux des Commissions

SERVICES RELATIFS AUX RELATIONS INTERNATIONALES

☐

Direction Affaires Européennes (p.ex. UEO, OTAN, OSCE, Conseil de l'Europe, etc.).

- ☐ **Direction Relations Internationales**
- ☐ **Bureau de Liaison avec le Parlement Européen** (*Bruxelles*)
- ☐ **Direction Relations avec les immigrés**
- ☐ **Groupes Parlementaires d'Amitié**

SERVICES RELATIFS AUX RELATIONS PUBLIQUES

- ☐ **Direction de la Communication**
- ☐ **Direction des Publications et de l'Imprimerie**

SERVICES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES DU PARLEMENT

- ☐ **Direction Ressources Humaines et Formation Continue**
- ☐ **Direction Informatique et Nouvelles Technologies**
- ☐ **Section Députés et Partis:** *responsable des archives et des données relatives aux Députés et aux Partis représentés au Parlement.*

SERVICES RELATIFS À LA GESTION ÉCONOMIQUE DU PARLEMENT

- ☐ **Direction des Services Économiques**
- ☐ **Direction des Fournitures et de la Gestion du Matériel**

SERVICES DIVERS

- ☐ **DIRECTION SERVICES TECHNIQUES**
- ☐ **GARAGE**
- ☐ **SALLE DE GYMNASTIQUE**
- ☐ **GARDERIE (CRÈCHE)**
- ☐ **BIBLIOTHÈQUE**

- ☐ **BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION PARLEMENTAIRE**
- ☐ **BUREAU DU CONSEILLER DIPLOMATIQUE**
- ☐ **BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE**
- ☐ **DÉPARTEMENT DE PLANIFICATION POLITIQUE D'URGENCE**
- ☐ **INFIRMERIE**
- ☐ **BUREAU DE POLICE AUPRÈS DU PARLEMENT**
- ☐ **SERVICE DE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DES DÉPUTÉS:** *Le Service assure le logement et le fonctionnement des bureaux dont les Députés des provinces ont particulièrement besoin pour exercer leur œuvre parlementaire individuelle.*
- ☐ **SERVICE SPÉCIAL DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES FINANCES DES PARTIS ET DES DÉPUTÉS:** *apporte son appui à la Commission de Contrôle des Finances des Partis et des Députés.*
- ☐ **CHAÎNE DE TÉLÉVISION**
- ☐ **SERVICE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS:** *son but est la valorisation des programmes européens pour le Parlement.*
- ☐ **INSTITUTION PARLEMENTAIRE:** *entreprend la planification et mise en œuvre d'activités et manifestations qui, tout en n'étant pas directement liées à l'œuvre parlementaire purement dite, sont reliées directement ou indirectement au rôle institutionnel et à la mission du Parlement (p.e. expositions, conférences, etc.).*

2. AUTRES SERVICES

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les services de votre Parlement dont les compétences ne rentrent pas dans la description des services mentionnés ci-dessus et donnez une brève description de leurs fonctions.

SERVICES	FONCTION

3. CHANGEMENTS – MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME

A. Indiquez (si tel est le cas) les services de votre Parlement qui, à cause de la récente crise économique, ont subi une modification ou ont été abolis. Décrivez sommairement le(s) changement(s) dans leur structure organisationnelle.

SERVICES	DESCRIPTION DES CHANGEMENTS DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

B. Si un nouveau service a été créé pour répondre au besoin d'adaptation du modèle administratif de votre Parlement aux nouvelles données engendrées par la récente crise économique, veuillez indiquer ce nouveau service et décrire le travail dont il est chargé.

NOUVEAU SERVICE	FONCTION

4. BÂTIMENTS

Veuillez mentionner (si tel est le cas) les services qui se trouvent dans des bâtiments autres que le bâtiment central de votre Parlement./ Veuillez cocher ☐ la case correspondante pour indiquer si ces autres bâtiments appartiennent à votre Parlement ou s'ils s'agit de bâtiments loués.

SERVICE SITUÉ EN DEHORS DU BÂTIMENT CENTRAL	BÂTIMENT DE PROPRIÉTÉ DU PARLEMENT	BÂTIMENT LOUÉ

5. AUTRES SERVICES DISPONIBLES DANS LE BÂTIMENT DU PARLEMENT

On a souvent remarqué dans les bâtiments des Parlements la présence d'autres services (publics ou privés) qui soutiennent le fonctionnement de ces derniers. Ces services sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: veuillez cocher ☐ la case correspondante en fonction d'une éventuelle présence de tels services dans votre Parlement, en ajoutant ceux qui ne figurent pas dans la liste.

SERVICE	OUI	NON
BUREAU DE POSTE		
BANQUE		
BUREAU DE SOCIÉTÉS AÉRIENNES		
SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		
AUTRES (indiquez lesquelles):		

UNITÉ B : RESSOURCES HUMAINES DU PARLEMENT

1. STATUT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU PARLEMENT

- A. Enregistrez le nombre d'employés de votre Parlement au cours des trois dernières années en fonction de leur statut de travail. Inscrivez les prévisions pour l'année 2011 dans la dernière colonne.

STATUT DE TRAVAIL	2008	2009	2010	2011 (prévisions)
FONCTIONNAIRE				
FONCTIONNAIRE TEMPORAIRE (SUR CONTRAT DE PÉRIODE DETERMINÉE)				
FONCTIONNAIRE DÉTACHÉ				
FONCTIONNAIRE REVOCABLE				
AUTRE STATUT DE TRAVAIL (indiquez lequel)				
TOTAL				

- B. Enregistrez le nombre d'employés de votre Parlement, mis à la retraite et licenciés au cours des trois dernières années ainsi que les éventuelles prévisions pour l'année 2011.

EMPLOYÉS DU PARLEMENT	2008	2009	2010	2011 (prévisions)
LICENCIEMENTS				
DÉPART VOLONTAIRE				
MIS À LA RETRAITE				

2. LE POTENTIEL HUMAIN DU PARLEMENT

Indiquez le nombre d'employés dans chaque département ou service de votre Parlement. Le tableau reprend l'articulation administrative décrite dans l'unité A. Au cas où vous avez ajouté d'autres services, veuillez les mentionner à la fin de la liste. Inscrivez les éventuelles prévisions pour l'année 2011 dans la dernière colonne.

SERVICE	2008	2009	2010	2011
BUREAU DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT				
BUREAUX DES VICE-PRÉSIDENTS				
BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL				
BUREAUX DES GROUPES PARLEMENTAIRES				
SERVICE SCIENTIFIQUE				
SERVICES RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA PLENIÈRE				
SERVICES RELATIFS AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES				
SERVICES RELATIFS AUX RELATIONS INTERNATIONALES				
SERVICES RELATIFS AUX RELATIONS PUBLIQUES				
SERVICES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES DU PARLEMENT				
SERVICES RELATIFS À LA GESTION ÉCONOMIQUE DU PARLEMENT				
DIRECTION SERVICES TECHNIQUES				
GARAGE				
SALLE DE GYMNASTIQUE				
GARDERIE (CRÈCHE)				
BIBLIOTHÈQUE				
BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION PARLEMENTAIRE				
BUREAU DU CONSEILLER DIPLOMATIQUE				

BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE				
DÉPARTEMENT DE PLANIFICATION POLITIQUE D'URGENCE				
INFIRMERIE				
SERVICE DE SECURITÉ DU PARLEMENT				
SERVICE DE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DES DEPUTÉS				
SERVICE SPÉCIAL DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES FINANCES DES PARTIS ET DES DEPUTÉS				
CHAÎNE DE TÉLÉVISION				
SERVICE DE MISE EN OUEVRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS				
INSTITUION PARLEMENTAIRE				
AUTRES SERVICES				
TOTAL				

3. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU PARLEMENT

Le tableau ci-dessous contient les procédures d'embauche des employés du Parlement. Veuillez cocher ☐ la case correspondante et indiquez dans la dernière colonne toute autre procédure d'embauche (si tel est le cas).

STATUT DE TRAVAIL	CONCOURS PUBLIC	DÉCISION DU PRÉSIDENT	DÉCISION DE LA PLENIÈRE	AUTRE (libellé)
FONCTIONNAIRES				
FONCTIONNAIRES TEMPORAIRES (SUR CONTRAT DE PÉRIODE DETERMINÉE)				
FONCTIONNAIRES REVOCABLES				
FONCTIONNAIRES DÉTACHÉS				
AUTRE STATUT DE TRAVAIL (indiquez lequel)				

4. SALAIRE DES EMPLOYÉS DU PARLEMENT

Ecrivez le pourcentage (%) de différence entre le salaire de base des employés du Parlement et le salaire de base des fonctionnaires d'Etat au cours des trois dernières années (s'il y a une telle différence). Inscrivez les éventuelles prévisions pour l'année 2011 dans la dernière colonne.

SALAIRE DE BASE	2008	2009	2010	2011 (prévisions)
POURCENTAGE DE DIFFÉRENCE				

5. INDEMNITÉ / ALLOCATION

- A. Le tableau ci-dessous enregistre les allocations/indemnités payées aux fonctionnaires d'Etat ou aux employés des Parlements. Veuillez cocher ☒ la case correspondante aux allocations/indemnités ou à d'autres allocations/indemnités (en les mentionnant) qui sont versées aux employés de votre Parlement en plus du salaire de base.

TYPE D'INDEMNITÉ / ALLOCATION	OUI	NON
MARIAGE		
ENFANTS		
MASTER - DOCTORAT		
INFORMATIQUE		
TRAVAIL NOCIF		
HEURES SUPPLÉMENTAIRES		
DÉPLACEMENT <i>(pour les besoins de déplacement des employés vers/ à partir de leur travail)</i>		
INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ <i>(versée aux chefs de départements ou de directions pendant la durée de leur fonction)</i>		
AUTRES TYPES D'INDEMNITÉ (veuillez les mentionner)		

B. Indiquez le montant des indemnités (allocations) ci-dessus au cours des trois dernières années (2008, 2009, 2010). Quelles sont vos prévisions pour l'année 2011 ?

TYPE D'INDEMNITÉ / ALLOCATION	2008	2009	2010	2011
MARIAGE				
ENFANTS				
MASTER - DOCTORAT				
INFORMATIQUE				
TRAVAIL NOCIF				
HEURES SUPPLÉMENTAIRES				
INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ				
AUTRES ALLOCATIONS				

6. RETRAITE DES EMPLOYÉS DU PARLEMENT

A. Est-ce que les limites d'âge pour la retraite des employés du Parlement et les modalités de calcul de la retraite diffèrent de celles des autres fonctionnaires d'Etat ?

☐ oui ou ☐ non

B. Veuillez décrire en complétant le tableau ci-dessous.

	EMPLOYÉ DU PARLEMENT			FONCTIONNAIRE D'ÉTAT		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
ANS DE RETRAITE						

	EMPLOYÉ DU PARLEMENT			FONCTIONNAIRE D'ÉTAT		
	AUGMENTÉ	INCHANGÉ	DIMINUÉ	AUGMENTÉ	INCHANGÉ	DIMINUÉ
MONTANT DE LA PENSION						
VERSEMENT FORFAITAIRE*						

**Dans certains systèmes de pension de l'employé, qui prend sa retraite, celui-ci a droit à un paiement forfaitaire (versé à une fois), qui dépend du nombre de l'année de service.*